

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20200710-29_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°29 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ल्यक्रत्यक्रत्य

ÉTAIENT PRESENTS:

Besse

Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre

Chambon/Lac

Mr LABASSE Emmanuel

Chastreix

Mr BABUT Michel

Compains Egliseneuve d'Entraigues Mr VALETTE Henri Mr CARDENOUX Didier

Espinchal

Mr CHANIER Jean-Luc

La Bourboule

Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,

Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues,

EYRAGNE Jean-Marc

La Godivelle

Mme MANSANA locelyne

Le Mont-Dore

Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,

Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice

Le Vernet Ste Marguerite

Mr DABERT Laurent Mr MAGE Jean

Montgreleix Murat le Quaire

Mr CASSIER Jean-François

Murol

Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Saint Diery Mr ECHAVIDRE Frédéric Mr CHASSARD Frédéric

St Genes Champespe Saint Nectaire

Mr PERRON Roland Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse

St Pierre Colamine St Victor la Rivière

Mr CLECH Michel Mr GORY François Mme LANCELLE Elsa

Valbeleix

ભ્રાહ્મભાલાલ ભાગ

Secrétaire de séance : Mme LANCELLE Elsa

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : I

POUVOIRS: Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

Absents/Excusés:/

Délégués suppléants assistant au conseil : Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe,

VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

खखखखख

OBJET: Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Massif du Sancy au Conseil d'Administration du Collège du Pavin

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013, et notamment son article 60 ;

Monsieur le Président indique que la loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit dans son article 60 que le Conseil d'Administration des collèges de moins de 600 élèves comporte un représentant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du territoire, ce représentant siège sans voix délibérative.

Concernant le collège du Pavin à Besse et Saint-Anastaise, Monsieur le Président propose de désigner Madame Catherine TARTIERE.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020 Reçu en préfecture le 23/07/2020 Affiché le

ID: 063-246300966-20200710-29_2020-DE

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNE Madame Catherine TARTIERE pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein du Conseil d'Administration du Collège du Pavin ;
- * MANDATE son Président pour en informer le Collège du Pavin.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Président,

Lionel GAY